

Commune de

BELLEVIGNE-EN-LAYON

Département de Maine et Loire

COMMUNE DELEGUEE DE

FAVERAYE-MACHELLES

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage au 1/2000

Elaboration prescrite par délibération du conseil municipal du 03/10/2016

Arrêté par le conseil municipal du :

Cadastre 2018

Bâti dur

Bâti léger

Parcellaire

Commune déléguée

Cimetière

Zonage d'urbanisme

Limite de zonage

Libellé de zone

Intitulé zonage	Libellé
UA	Centralité urbaine historique
UB	Zone urbaine plus récente et hétérogène, à dominante résidentielle
UBm	Secteur d'entrée de ville de Thouarcé comportant une forte mixité de fonctions
UE	Equipement d'intérêt collectif et service public
UY	Zone d'activités économiques à dominante d'industrie et d'artisanat
UYc	Zone commerciale de Thouarcé
1AUB	Zone à urbaniser à dominante résidentielle
1AUy	Zone à urbaniser à dominante économique (industrie et artisanat)
2AUB	Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme (dominante résidentielle)
A	Zone agricole
AP	Zone viticole et agricole protégée
N	Zone naturelle et forestière
NC	Châteaux et demeures avec possibilité de changement de destination
NGv	Aire de petit passage
NL	Zone naturelle accueillant des activités et sites de loisirs, culturels, sportifs et touristiques
NP	Espace sensible de fond de vallée à fort intérêt écologique et/ou paysager

Eléments du patrimoine bâti et paysager protégés (L.151-19 CU)

✳

▨

●

■

■

Edifice remarquable et petit patrimoine

Parc de châteaux et demeures

Arbre remarquable

Périmètre d'intérêt patrimonial du coeur historique de Rablay-sur-Layon

Périmètre de vigilance paysagère lié à la vue sur le moulin de la Pinsonnerie

Eléments du patrimoine naturel et écologique protégés (L.151-23 CU)

▨

⋯

▨

▨

▨

▨

Boisement, bosquet

Haie, ripisylve, alignement d'arbres

Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)

Boisement et espace cultivé en zone urbaine

Zone humide (zone à urbaniser)

Autre zone humide (pré-localisation)

Secteurs concernés par des risques naturels

■

■

Zone d'aléa des cavités (R111-2 du CU)

Atlas des zones inondables de Maine-et-Loire

Autres prescriptions

■

■

■

■

Emplacement réservé (L151-41 du CU)

Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 et s. du CU)

Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du CU)

Ligne d'implantation des constructions (L.151-19 du CU)

Informations

●

■

Parc de stationnement de véhicules motorisés, ouvert au public (L.151-4 du CU)

Zone préférentielle de compensation de zones humides

0

100

200 m

aura

Agence d'Urbanisme